

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:312731-2021:TEXT:FR:HTML>

**France-Mâcon: Chèques-repas  
2021/S 119-312731**

**Avis de marché**

**Fournitures**

**Base juridique:**

Directive 2014/24/UE

**Section I: Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom et adresses**

Nom officiel: Conseil général de Saône-et-Loire

Numéro national d'identification: 22710001300688

Adresse postale: DAJ — Pôle Contrats — concurrence — espace Duhesme — 18 rue de Flacé — CS 70126

Ville: Mâcon Cedex 9

Code NUTS: FRC13 Saône-et-Loire

Code postal: 71026

Pays: France

Courriel: [daj-pcc@saoneetloire71.fr](mailto:daj-pcc@saoneetloire71.fr)

Fax: +33 385397652

**Adresse(s) internet:**

Adresse principale: <http://www.saoneetloire71.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://marches.ternum-bfc.fr>

**I.3) Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <https://marches.ternum-bfc.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <https://marches.ternum-bfc.fr>

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

**Section II: Objet**

**II.1) Étendue du marché**

**II.1.1) Intitulé:**

Émission et livraison des titres restaurant pour le personnel du département de Saône-et-Loire

Numéro de référence: DRHRS.21.060.PP

**II.1.2) Code CPV principal**

30199770 Chèques-repas

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

- II.1.4) **Description succincte:**  
Emission et livraison des titres restaurant pour le personnel du département de Saône-et-Loire. L'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum en application de l'article R.2162-4 du code de la commande publique. Pour information, en 2020, le nombre de chèques émis pour le millésime était au nombre de 264 423 pour un montant de 1 718 689,50 EUR. Le futur contrat portera, à titre indicatif, sur des quantités annuelles similaires. Le marché est passé par accord-cadre à bons de commande à compter de sa notification et jusqu'au 31.12.2022, avec une phase «test» à compter du 1<sup>er</sup> octobre (date indicative) au 31.12.2021 et un début d'exploitation au 1.1.2022. Il est reconductible de manière tacite, trois fois, par période d'un an, soit pour une durée maximale de 51 mois.
- II.1.5) **Valeur totale estimée**
- II.1.6) **Information sur les lots**  
Ce marché est divisé en lots: non
- II.2) **Description**
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**  
30199770 Chèques-repas
- II.2.3) **Lieu d'exécution**  
Code NUTS: FRC13 Saône-et-Loire
- II.2.4) **Description des prestations:**  
Émission et livraison des titres restaurant pour le personnel du département de Saône-et-Loire. L'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum en application de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Pour information, en 2020, le nombre de chèques émis pour le millésime était au nombre de 264 423 pour un montant de 1 718 689,50 EUR. Le futur contrat portera, à titre indicatif, sur des quantités annuelles similaires. Le marché est passé par accord-cadre à bons de commande à compter de sa notification et jusqu'au 31.12.2022, avec une phase «test» à compter du 1<sup>er</sup> octobre (date indicative) au 31.12.2021 et un début d'exploitation au 1.1.2022. Il est reconductible de manière tacite, trois fois, par période d'un an, soit pour une durée maximale de 51 mois.
- II.2.5) **Critères d'attribution**  
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
- II.2.6) **Valeur estimée**
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Durée en mois: 15  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions:  
Le marché est passé par accord-cadre à bons de commande à compter de sa notification et jusqu'au 31.12.2022, avec une phase «test» à compter du 1<sup>er</sup> octobre (date indicative) au 31.12.2021 et un début d'exploitation au 1.1.2022. Il est reconductible de manière tacite, trois fois, par période d'un an, soit pour une durée maximale de 51 mois.
- II.2.10) **Variantes**  
Des variantes seront prises en considération: non
- II.2.11) **Information sur les options**  
Options: non
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

**II.2.14) Informations complémentaires**

Les titres restaurant auront une valeur faciale de 6,50 EUR. Le montant de la participation employeur s'élève à 60 % de la valeur faciale, soit 3,90 EUR.

Deux formules d'adhésion sont proposées aux agents:

- 17 titres/mois, pondérée selon la quotité de temps de travail de l'agent;
- 10 titres/mois sans pondération.

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**Section IV: Procédure**

**IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 19/07/2021

Heure locale: 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

français

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 4 (à compter de la date limite de réception des offres)

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date: 19/07/2021

Heure locale: 14:00

**Section VI: Renseignements complémentaires**

**VI.1) Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

**VI.3) Informations complémentaires:**

Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoire Numérique Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation. Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis. Remise

des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif de Dijon  
Adresse postale: 22 rue d'Assas — BP 61616  
Ville: Dijon Cedex  
Code postal: 21016  
Pays: France  
Fax: +33 380733989  
Adresse internet: <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA);
- recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. À compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (conseil d'État, ASS, 4.4.2014, département de Tarn-et-Garonne);
- référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

17/06/2021